



MONTGENÈVRE, AU CŒUR DES HAUTES-ALPES

**165 373 € de subventions du Département, et
348 500 € de subventions de la Région**



Le 18 juillet, nous vous faisons part de l'affectation, par la Région Sud PACA et l'Etat, de subventions attribuées à hauteur de 565 000 €.

Aujourd'hui, c'est au tour du Conseil Départemental d'apporter son soutien à notre station, sous la forme de six subventions détaillées comme suit :

- ✚ **500 €** couvrant une partie des frais du voyage scolaire des écoliers de Montgenèvre et des Alberts au Grau d'Agde, l'an passé ;
- ✚ **4 000 €** concernant les procédures administratives des captages en eau potable ;
- ✚ **26 900 €** relatifs à la voirie communale, selon un processus mutualisé avec Val-des-Prés et Névache ;
- ✚ **30 508 €** afin d'appuyer notre investissement culturel sur la formalisation du tracé du Chemin de l'Eau, du Patrimoine et de l'Histoire (Contrat de Station) ;
- ✚ **44 000 €** au sujet de la modernisation numérique et digitale de Montgenèvre, du pilier « Smart Tourism » inscrit dans le Contrat de Station ;
- ✚ **59 465 €** pour la tranche « 2019 » du financement du Département pour l'enneigement du secteur du Chalvet.



Notre reconnaissance va, tout naturellement, au Président du Conseil Départemental, Monsieur Jean-Marie BERNARD, ainsi qu'à tous les Conseillers Départementaux dont ceux du Canton de Briançon-2 (Madame Aurélie POYAU et Monsieur Gérard FROMM).

Courant octobre, la Commune de Montgenèvre a également accusé réception d'une correspondance de la Région Sud PACA, informant d'une nouvelle aide financière, votée par le Conseil Régional. C'est le dossier de demande « Smart Tourism », déjà subventionné à hauteur de 44 000 € par le Département (voir ci-avant), qui se voit doter d'une subvention régionale très importante, de **348 500 €**. Plus globalement, le dossier Smart Tourism, faisant partie du projet de la Smart Station de Montgenèvre, est par conséquent subventionné à hauteur de 392 500 €, au titre du Contrat « Station de Demain ». Il comprend plusieurs éléments de développement numérique, parmi lesquels : la mise en place d'une signalétique dynamique dans le village (écrans led d'entrée de station, entrées de parking...), le développement du wifi public, la refonte du site internet, ou encore l'acquisition de matériel pour la communication digitale de la station. Il est important de souligner que certaines de ces actions seront opérationnelles concomitamment à l'ouverture de la station, cet hiver. C'est ainsi que le territoire transfrontalier, et de Montgenèvre en particulier, dont on connaît l'importance au cœur de l'Europe (Italie, Autriche, Suisse), s'inscrit dans un programme de développement et d'innovation, dont il convient de souligner l'engagement tant de la Région Sud PACA que du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, pour faire face à la concurrence et répondre le plus efficacement possible aux besoins de nos habitants et aux aspirations de nos visiteurs et clients.

Ces aides sont particulièrement appréciées, car elles permettent de soutenir l'attractivité du territoire, tout en promouvant une politique culturelle qui donne une dimension supplémentaire à notre offre touristique, qui symbolise la diversification de l'offre qu'attendent nos concitoyens et nos clients.

Bien à vous,

Le Maire,
Guy HERMITTE

CONTRAT DE STATION EN COURS DE FINALISATION

Dans la matinée du vendredi 04 octobre dernier, une réunion s'est tenue au sein de la Mairie de Montgenèvre, afin d'évoquer l'achèvement du Contrat « Station de Demain ».

Dans ce contexte, M. GINESTOU (Région Sud PACA), Mme BIANCHINI (Département des Hautes-Alpes), ainsi que M. BOUCHIE (Vice-Président de la Communauté de Communes du Briançonnais) et M. DE MONTMORILLON (CCB), ont fait le déplacement jusqu'à la Doyenne des Stations. Ils ont été accueillis par plusieurs représentants de la station : le Maire Guy HERMITTE, M. Alexandre JOURDIN (Directeur de Cabinet), M. Alan HOYEZ (en charge du Contrat de Station), Mme Charlotte FORESTIER (Chargée des Finances), M. Daniel GARCIN (Directeur Général de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques), ainsi que M. Bruno TROCHE (Directeur Administratif et Financier de la RARM).



Dans le cadre du Contrat de Station, Montgenèvre s'est vue doter, en 2016, d'une enveloppe d'aide financière à hauteur de 3 700 000 € par la Région Sud PACA, et de 739 000 € par le Département des Hautes-Alpes, à consommer jusque 2020.

Jusqu'à maintenant, de nombreux projets ont pu être réalisés, grâce au soutien financier important de la Région et du Département, dans le cadre de ce Contrat de Station.



Aujourd'hui, la station de Montgenèvre dispose encore d'une enveloppe financière à consommer. Afin de ne pas passer à côté de l'aide attribuée à Montgenèvre, les différentes entités de la station devront déposer de nouveaux dossiers de demande de subvention avant la fin de l'année 2019. Et, dans une station dynamique et ambitieuse comme Montgenèvre, les projets ne manquent pas ! Ainsi, il a été convenu d'une répartition intelligente du montant restant à percevoir, entre la Commune et la Régie des Remontées Mécaniques.

Le Contrat de Station est donc en cours de finalisation, puisque les derniers dossiers seront déposés très rapidement. La station aura, ainsi, réussi à consommer l'ensemble des aides attribuées, preuve de sa volonté d'évoluer et de se moderniser. Montgenèvre continue donc son développement important et raisonné, grâce à l'important soutien de la Région Sud PACA et du Département des Hautes-Alpes, qu'il convient, une nouvelle fois, de saluer et de remercier.

CONGRÈS DES MAIRES DES HAUTES-ALPES

Le vendredi 27 septembre a eu lieu, au Quattro à Gap, le Congrès des Maires des Hautes-Alpes, organisé par l'AMF 05. Comme à l'accoutumée, ce rassemblement a été l'occasion d'évoquer ensemble les sujets les plus préoccupants dans les assemblées communales tels que l'eau, les services publics ou encore le loup. Comme vous le savez, la compétence relative à la gestion de l'eau est une des questions qui préoccupe grandement les stations de sports d'hiver, et Montgenèvre en particulier. Par ailleurs, notre station est fortement sensibilisée à la préservation de l'environnement et à la mise en œuvre de tous les moyens numériques et digitaux, permettant de conforter notre activité territoriale, en ayant à l'esprit les réglementations différentes, de part et d'autre de la frontière.



Nous nous battons aussi pour ralentir le processus qui vise à priver, littéralement, les plus petites Communes de leurs compétences, au profit des Communautés de Communes, alors que dans une station de sports d'hiver, tout le monde sait que le seuil de population connaît de très fortes variations, passant, chez nous, de 499 habitants permanents à 13 000 avec les résidents secondaires, pour atteindre 22 000 personnes en haute saison.

Ce fut l'occasion de rencontrer M. Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil Départemental, et la plupart des Conseillers Départementaux présents.



En complément de ces rendez-vous à caractère institutionnel, la visite du Salon attendant au Congrès a été particulièrement significative, dès lors que l'occasion nous a été donnée de saluer, notamment, le Directeur de La Poste, avec lequel nous conduisons aujourd'hui le projet de transformation de la Poste de Montgenèvre en Agence Communale. Les Services Techniques travaillent d'arrache-pied pour l'adaptation et la sécurisation des locaux, en sachant que l'inauguration devrait avoir lieu le 30 octobre, en prélude d'une ouverture à la clientèle le 04 novembre prochain.



Dans le même temps, bien d'autres contacts ont pu être noués, avec des prestataires en lien contractuel habituel avec la Commune de Montgenèvre, tels que :

- La Routière du Midi (Chemin de l'Eau, du Patrimoine et de l'Histoire) ;
- SFR (déploiement de la fibre à Montgenèvre) ;
- Orange (Smart Station et déploiement de la 4G aux Alberts) ;
- EDF (Schéma d'économie d'énergies et de préservation de l'environnement) ;
- Groupama (assurances) ;
- Leclerc et Syme 05 (future station-service de Montgenèvre, équipée de bornes de rechargement pour véhicules électriques) ;
- Les Editions du FOURNEL (réédition du livre du centenaire de Montgenèvre).

Extrait du Conseil Municipal

du 10 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 11

Présents (6) : Guy HERMITTE, Marc FORNESI, Françoise MILLE SCHAACK, Luc PASCAL, Francis ISAMBERT, Alexandra JANION.

Pouvoirs (3) : Michèle GLAIVE MOREAU à Guy HERMITTE, Michel MEYER à Luc PASCAL, Jérôme SALOMON à Marc FORNESI.

Absents (2) : Magali VEROT, Philippe GILARDINO.

Secrétaire de séance : Françoise MILLE SCHAACK est élue, à l'unanimité des membres, en qualité de secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 04 octobre 2019, le conseil municipal a été de nouveau convoqué le jeudi 10 octobre à 17h00, et peut délibérer valablement sans condition de quorum, conformément à l'article L 2121-17 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 - Déclassement par anticipation du bâtiment de l'actuelle mairie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-2 ;

VU la réponse du 24 septembre 2019 de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité, bureau des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°13 relative à la vente du bâtiment de la Mairie du Conseil Municipal du 31 janvier 2019 ;

VU l'arrivée à échéance prochaine, du délai de recours contre le permis de construire n° 005085 19 H 0008, accordé le 12 août 2019, condition suspensive de la signature de l'acte de vente définitive ;

I) Présentation de la procédure de déclassement par anticipation

L'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 (art. 9) prise sur le fondement de la Loi du 09 décembre 2016, dite Sapin II, a étendu aux collectivités territoriales la possibilité jusque-là réservée à l'Etat, de déclasser et vendre des biens immobiliers relevant du domaine public, avant la réalisation de la désaffectation (nouvel article L 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques).

Cette disposition permet ainsi aux collectivités territoriales de pouvoir saisir les opportunités présentées par des porteurs de projets privés avant la réalisation effective de la désaffectation des équipements de service public.

Pour ce faire, la collectivité doit néanmoins respecter les conditions suivantes :

- La délibération de déclassement doit fixer la date par anticipation ;
- La délibération doit pouvoir s'appuyer sur une étude d'impact de la décision quant à la continuité du service public ;

En cas de vente de l'immeuble déclassé par anticipation, l'acte de vente, à peine de nullité, doit :

- stipuler que cette vente sera résolue de plein droit si la désaffectation n'est pas intervenue dans ce délai ;

- intégrer une clause organisant les conséquences de la résolution de cette vente. Les montants des éventuelles pénalités inscrites dans la clause résolutoire de l'acte de vente doivent faire l'objet d'une provision.

- comporter des clauses relatives aux conditions de libération de l'immeuble par le service public ou de reconstitution des espaces affectés à l'usage direct du public, afin de garantir la continuité des services publics.

II) Opportunité de recourir à cette procédure en l'espèce

Pour rappel, par délibération du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession, au profit de la société Promotion Développement Equity, de l'immeuble, dont la commune est propriétaire à hauteur de 845ème/millième, situé sur la parcelle AB 1003, à savoir la Mairie actuelle.

Ce bien appartenant au domaine public communal, il convient de le déclasser avant de le vendre. Toutefois, sa désaffectation ne pouvant être constatée avant le départ des services administratifs de la Mairie, il est proposé de faire usage de l'article L.2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu duquel le déclassement est prononcé et fixe la prise d'effet de la désaffectation au plus tard le 15 mai 2020.

Les aléas induits par ce déclassement anticipé doivent figurer dans une étude d'impact, jointe en annexe de la présente délibération.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Prononcer le déclassement par anticipation du domaine public communal
- Acter que ce bien est actuellement utilisé par les services administratifs de la Mairie et que par conséquent sa désaffectation effective sera constatée par constat d'huissier au plus tard le 15 mai 2020.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

2 - Refus de transfert de la taxe de séjour de Montgenèvre à la CCB

Le Maire, Guy Hermitte, rappelle que :

Vu le transfert de la compétence « promotion du tourisme » opéré au profit de la Communauté de Communes du Briançonnais depuis la loi n° 2015-991 du 07 août 2015, notamment l'article 68,

Vu la délibération de principe du Conseil Municipal de Montgenèvre du 25 juillet 2019,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 septembre 2019 instaurant à compter du 1er janvier 2020 une taxe de séjour communautaire,

Considérant toutefois, qu'en vertu de l'article L 5211-21 du code général des collectivités territoriales, les communes qui ont déjà institué la taxe de séjour pour leur propre compte, et dont la délibération est en vigueur, peuvent s'opposer à la décision de l'organe délibérant de l'intercommunalité dont elles sont membres par une délibération prise dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de la décision.

Dans ce cas, la délibération de la Communauté de communes du Briançonnais ne s'appliquera pas dans les territoires des communes-membres qui s'y sont opposées par délibération contraire. En revanche, la Communauté de communes percevra la taxe sur le reste du territoire intercommunal.

Afin de pouvoir conserver la perception de la taxe de séjour sur le territoire de la commune de Montgenèvre, le Conseil Municipal est donc invité à s'opposer à la perception de la taxe intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'oppose à l'instauration au 1er janvier 2020 de la taxe de séjour communautaire sur la commune.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les mois, jour et an susdits.

Il est 17h30, la séance est levée.

Informations :

- Prochaine réunion de travail le mercredi 06 novembre 2019.
- Prochain Conseil Municipal le jeudi 07 novembre 2019.

Fait à Montgenèvre, le 11/10/2019.

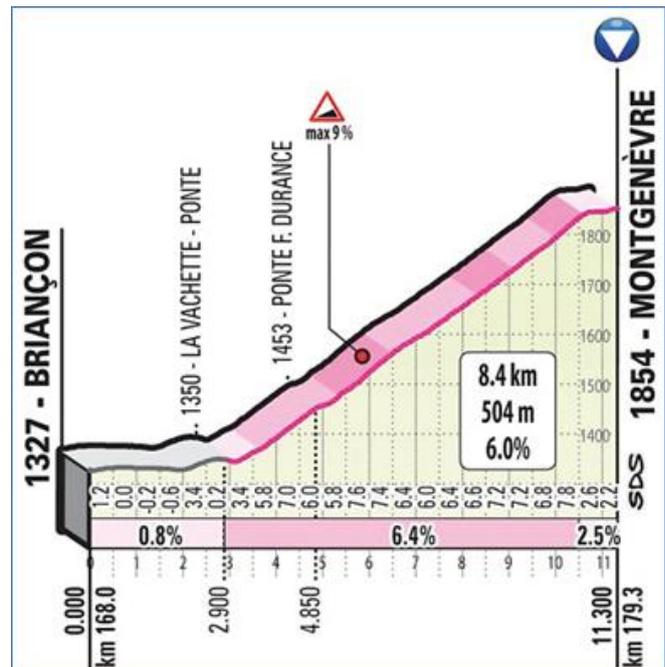
Le Maire,

Guy HERMITTE

GIRO D'ITALIA : UNE GRANDE ÉTAPE ALPESTRE VIA MONTGENÈVRE !

Le jeudi 24 octobre, les organisateurs du Giro d'Italia ont présenté, à Milan, la 103^{ème} édition de la Corsa Rosa, compétition qui, en 2020, se veut très internationale, avec un grand départ à Budapest, en Hongrie, et une avant-dernière étape qui se déroulera, en très grande partie, dans les Hautes-Alpes. Il faut savoir que, depuis plusieurs années déjà, Montgenèvre candidate à une arrivée du Tour d'Italie, et est d'autant plus satisfaite de ce passage en 2020.



Cette étape s'annonce cruciale pour les coureurs qui désirent emporter la Maglia Rosa : le départ de l'étape se fera à Alba, près de Cuneo, et après avoir parcouru les premiers kilomètres en Italie, la caravane et les coureurs se déplaceront dans les Hautes-Alpes, d'abord dans le Queyras par le Col de l'Izoard, puis poursuivra dans Briançon et quittera le territoire français après avoir franchi le Col de Montgenèvre, dont le village sera siège du Grand Prix de la Montagne de 1^{ère} catégorie. L'étape se conclura à Sestrières. Le lendemain, le Giro célébrera son dernier jour de compétition avec un contre la montre, dans les rues de Milan.

La date à retenir est fixée au samedi 30 mai 2020 : une journée qui s'annonce mythique, une grande étape alpestre avec 5.000 mètres de dénivelé pour aller en France. Les coureurs franchiront le Colle dell'Agnello, le Col d'Izoard et l'ascension de Montgenèvre, avant la montée finale vers Sestrières. Aux yeux de beaucoup, c'est une réinterprétation moderne de l'étape légendaire Cuneo-Pinerolo.

Encore une fois, donc, Montgenèvre renouera avec sa culture cycliste après avoir accueilli le passage du Tour de France en 2011. Les meilleurs cyclistes du monde, parmi lesquels Froome, Dumoulin, Nibali, Bardet, Barguil, Sagan, Thomas, emprunteront les 5



épingles du Col du Montgenèvre. Ce passage sera l'occasion de montrer nos beaux paysages, aux millions de passionnés qui suivent la course via les différents médias.

Lien vers une vidéo de présentation du Giro d'Italia 2020 : https://video.gazzetta.it/da-budapest-gran-finale-milano-mappa-giro-d-italia/35563de4-f58f-11e9-bbaf-9d80ae59bf74?vclk=home_generico, de laquelle est issue la photo 3D du parcours traversant Montgenèvre, présentée précédemment.



L'Office de Tourisme et la Commune travailleront en collaboration avec les équipes de Torino Turismo, afin de valoriser les atouts de nos montagnes, et accueillir les milliers de tifosi qui arriveront dans notre région. Il s'agira aussi d'inscrire, comme à l'accoutumée, la promotion d'un tel événement avec les Communes Olympiques de la Via Lattea.

D'ores et déjà, cet hiver, notre domaine skiable international de la Via Lattea sera mis à l'honneur, grâce à l'organisation d'une étape de la Coupe du Monde de ski féminine, sur les pistes olympiques de Sestrière, les 18 & 19 janvier 2020. Au programme : un slalom géant et un slalom parallèle.

Montgenèvre confirme sa vocation sportive : l'agenda hivernal prévoit aussi l'organisation de la Snow Race, le 2 février 2020, trail de renommée internationale qui fait partie du YakTrax Snow Race Tour, ainsi que la 33^{ème} édition de la 1000 Pattes, les 4 & 5 avril 2020, fête de l'enfance et du sport qui rassemble tous les ans près de 1000 participants.

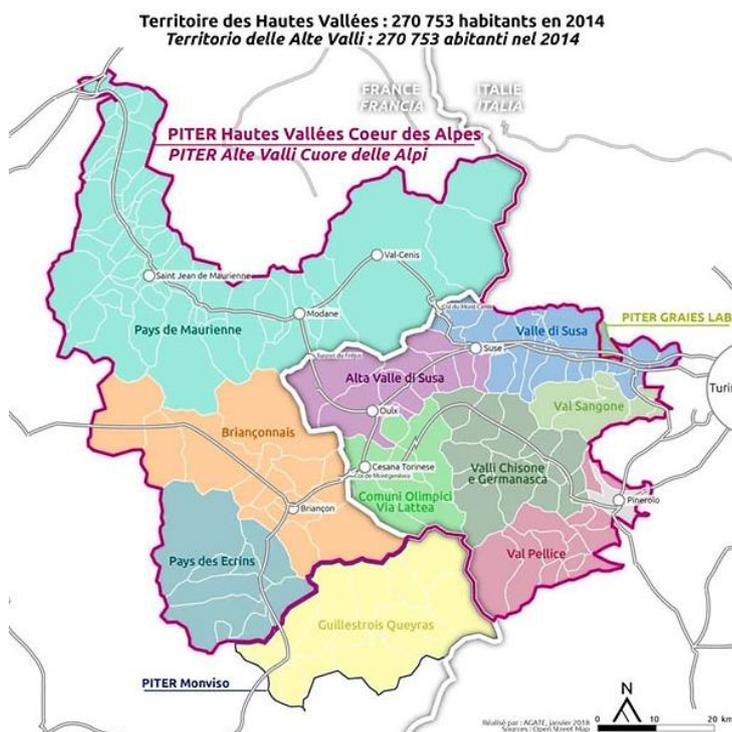
De plus, des surprises sont attendues, aussi, pour la prochaine saison estivale...



RÉÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA CHAV

GUY HERMITTE EN QUALITÉ DE VICE-PRÉSIDENT

Ce mercredi 23 octobre, à Modane, les membres de la Conférence des Hautes-Vallées se sont réunis afin de réélire les membres du nouveau bureau, composé de M. Maurizio BERIA (Maire du Sauze de Césane et représentant de l'Unione Montana Comuni Olimpici – Via Lattea) en qualité de Président, M. Jean-Claude RAFFIN (Maire de Modane) comme Vice-Président, ainsi que Mme Ombretta BERTOLO (1^{ère} Adjointe de la Communita Montana di Valle di Susa) et M. Guy HERMITTE (Maire de Montgenèvre et représentant de la CCB).



L'Association de la Conférence des Hautes Vallées (de droit italien) est née en 2007, avec deux grands objectifs :

- Permettre un meilleur partenariat à travers un organisme de coopération juridiquement reconnu ;
- Mieux structurer la coopération et définir des programmes stratégiques de développement transfrontalier.



Aujourd'hui, la CCB est mobilisée dans tous les projets simples du PITER Cœur Alpes. Son implication dans le domaine de l'innovation l'ont conduit à être **chef de file du PITER Innovation**, visant à rendre l'innovation accessible aux entreprises du territoire.



A travers le PITER, la stratégie vise à créer les conditions pour que les Hautes-Vallées deviennent aussi une « destination intelligente », en rendant son territoire plus attractif pour de nouveaux résidents, touristes et activités productives, en assurant une haute qualité de vie pour ceux qui le vivent. Les effets recherchés sont de réduire les risques de se transformer en simple couloir de passage et de se dépeupler, en offrant plus d'opportunité et en accompagnant les processus de transformation.

L'image de la montagne coupée du monde a vécu. Aujourd'hui, notre montagne commune avec les stations de ski prouve sa vitalité, la force de qualités qu'elle veut parfaire en se mettant à l'heure des villes intelligentes et du big data, tout en respectant scrupuleusement la protection de l'environnement. A titre d'exemple, nous savons bien que des capteurs installés en montagne permettent de suivre les conséquences du changement climatique, afin de suivre son impact sur la nature et la faune.



Il appartient désormais au Maire de Montgenèvre de conduire à bien ce dossier, pour lequel l'enveloppe accordée à la Collectivité s'élève à 1 159 000 €.

36^e ÉDITION DU ROC D'AZUR : LA STATION DE MONTGENÈVRE INTERVIENT

Du 09 au 13 octobre s'est déroulée la 36^e édition du Roc d'Azur, à Fréjus. Ce salon mondial du VTT réunit l'ensemble des acteurs du vélo et du VTT et comme chaque année, une délégation de la station de Montgenèvre composée du Maire, Guy Hermitte, de Vincenzo Coppola, Directeur de l'Office de Tourisme, et d'Alexandre Jourdin, Directeur de Cabinet, s'est rendue à cet événement le samedi 12 octobre. Pour réduire les frais, l'équipe a fait, à partir de 4h du matin, un aller-retour dans la journée au salon, afin de répondre aux engagements pris par le Président de l'Office de Tourisme lors du dernier Comité Directeur de cette instance.

Il s'agissait pour celle-ci de :

- Prendre contact avec M. Eric Jacoté, Vice-Président de la Fédération Française de Cyclisme, et Benjamin Cadet, coordinateur VTT à la Fédération Française de Cyclisme, afin de réinitialiser un programme de compétitions nationales à partir de 2020 ;
- S'entretenir avec Yvan Chaix, Directeur de l'ADDET, et participer à la conférence de presse des Hautes-Alpes sur la politique du VTT et du prochain programme dans le département. C'est ainsi que de nombreuses destinations de notre territoire étaient présentes à Fréjus pour valoriser, comme nous, leurs produits commerciaux et touristiques outdoor (VTT – course en montagne, ...) ;
- Discuter avec Christophe Jobic, Directeur de Vélo vert, sur les perspectives du VTT sur notre station et de regarder l'avenir, après l'évocation de l'expérience du vélo vert festival, dont les deux premières éditions ont eu lieu à Montgenèvre, sur une coopération réussie à réitérer.





Ces rencontres et échanges se sont avérés être fructueux pour assurer une poursuite de nos partenariats avec les différentes institutions du VTT.

VTT TRIAL 2020 :

UNE COUPE DE FRANCE SERA ORGANISÉE À MONTGENÈVRE



A l'occasion d'une information précédente intitulée « 36^e édition du Roc d'Azur : la station de Montgenèvre intervient », nous vous indiquions qu'une délégation de la station de Montgenèvre composée du Maire, Guy Hermitte, de Vincenzo Coppola, Directeur de l'Office de Tourisme, et d'Alexandre Jourdin, Directeur de Cabinet, s'est rendue, pour la journée, au Roc D'Azur le samedi 12 octobre.



A cette occasion, une rencontre a été organisée avec Éric Jacoté, Vice-Président de la Fédération Française de Cyclisme, et Benjamin Cadet, coordinateur VTT au sein de la même instance. La collaboration entre la station de Montgenèvre et la Fédération Française de Cyclisme est marquée par sept semaines de compétitions nationales et internationales, ainsi que l'accueil des plus grands champions de la discipline dont notamment Julien Absalon, Loris Vergier, Fabien Barre, Stéphane Templier, Pauline Ferrand-Prévo.

Pour la saison estivale prochaine, Montgenèvre revient sur le devant de la scène puisqu'elle accueillera, en partenariat avec la station de l'Alpe-d'Huez et sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, une épreuve de la Coupe de France. En effet, le week end du 8-9 août 2020, notre station sera le terrain de jeu du Trial. Il s'agit d'une discipline du VTT qui consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo.





Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre, François Badjily, Directeur de l'Office de Tourisme de l'Alpe-d'Huez, Eric Jacoté, Vice-Président de la Fédération Française de Cyclisme, et Vincenzo Coppola, Directeur de l'Office de Tourisme de Montgenèvre

Le retour d'une telle compétition, dans la doyenne des stations, est une amorce de bonne augure pour repartir, à compter de la saison estivale 2021, sur de grands programmes de compétition de VTT qui ont fait la renommée de notre territoire dans cette discipline.

Dans ce contexte, il a été demandé d'organiser une compétition complémentaire.



PROGRAMME *SFR* DE DÉVELOPPEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le mercredi 16 octobre, les Elus et les représentants de la Communauté de Communes du Briançonnais ont été conviés à une présentation du plan de déploiement de la fibre optique, par l'entreprise SFR, sur notre territoire.



Cette réunion a été animée par des représentants du Conseil Départemental des Hautes-Alpes (M. Arnaud MURGIA), et de l'entreprise en charge de l'installation de la fibre (notamment Mme Isabelle SIMON) :

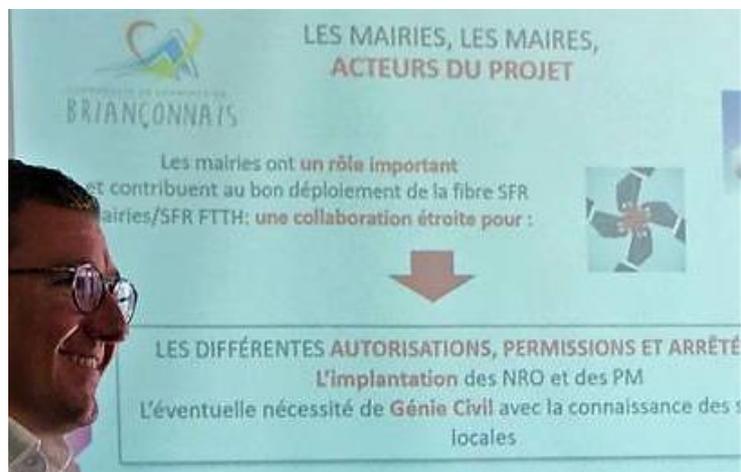
- M. Arnaud MURGIA : Conseiller Départemental ;
- Mme Béatrice CHEVALIER : DGA du Pôle Ressource au Département ;
- Mme Isabelle SIMON : Déléguée Régionale de Altis France SFR Région Méditerranée ;
- M. Denis FRACCARO : Responsable Collectivités Locales – SFR FTTH ;
- M. Patrice CEA : Service Numérique du Département ;
- M. Mathias VIALLET : Service Numérique du Département.

Le Maire, Guy HERMITTE, s'est rendu à cette réunion afin de faire connaître les impératifs de la Commune de Montgenèvre (développement de la Smart Station), et faire en sorte qu'elle soit parmi les premières équipées.

Il était accompagné de M. Daniel GARCIN (Directeur Général de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques), de M. Florian COLAS (Webmaster et responsable du numérique), ainsi que de M. Alan HOYEZ (Chargé de Missions).



Parmi l'assistance, il a été permis de noter la présence de Mme Marine MICHEL (Conseillère Départementale du Canton de Briançon-1), M. Jean-Louis CHEVALIER (Maire de Névache), M. Jean-Michel RAYMOND (Maire de Val-des-Prés) et M. Thierry BOUCHIE (son 1^{er} Adjoint), M. Sébastien FINE (Maire de Villars-St-Pancrace), Mme Catherine BLANCHARD (Maire de Saint Chaffrey), M. Emeric SALLE (1^{er} Adjoint de La Salle-les-Alpes), ainsi que de M. Vincent FAUBERT (Directeur de Cabinet du Maire de Briançon).



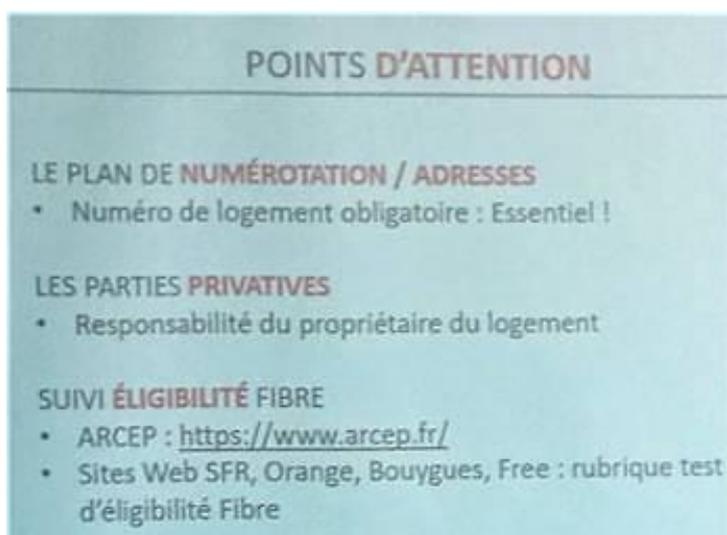
Pour rappel, la fibre sera installée par SFR dans trois Départements : les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, ainsi que les Bouches-du-Rhône, entre fin 2019 et fin 2022.

100% des Communes situées sur les territoires concernés seront équipées d'un réseau fibré, permettant de rendre éligible à la fibre l'ensemble des habitations ou des locaux professionnels (voir mail d'information « SFR déploie la fibre à Montgenèvre », du 10 septembre dernier). Cet investissement, financé de façon 100% privée par SFR, s'élève à hauteur de 2 millions d'euros.

Pour la seule CCB, le nombre de prises fibre s'élèvera à 30 904 (pour 878 km de réseau).

Afin de voir cette évolution arriver dans les meilleurs délais, la Commune de Montgenèvre va :

- Fournir les dernières autorisations de voirie à SFR ;
- Faire numéroter chaque habitation dans les rues de ses deux villages ;
- Réaliser un groupement de commandes, piloté par la CCB ou par le Département, pour mettre en place la signalétique évoquée ci-dessus ;
- Organiser une nouvelle réunion spécifique, à Montgenèvre, avec les représentants de l'entreprise SFR, le plus tôt possible.



Notre station pourrait être parmi les premières Communes de la CCB à être équipée du réseau fibré accessible à tous, particuliers ou professionnels, puisque des premiers bâtiments ou habitations seront reliés à la fibre dès le printemps 2020. A cette occasion, la collaboration efficace de tous sera, à n'en pas douter, un élément accélérateur de cette opération numérique d'envergure.

SIVOM MONTGENÈVRE VAL-CLARÉE

Préparation de la saison

Le syndicat s'est réuni le mardi 02 octobre dernier, en présence de MM. Jean-Michel REYMOND, Maire de Val-des-Prés, Guy HERMITTE, Maire de Montgenèvre, Luc PASCAL, Conseiller Municipal de Montgenèvre, ainsi que de Mme Florence LAMBERT.



Il s'est agi d'évoquer tous les sujets ayant trait à la préparation de la prochaine saison d'hiver, notamment la remise en état des sentiers et des pistes de ski de fond suite aux dégâts provoqués par les coulées de boue, qui ont fortement handicapé les itinéraires utilisés par les skieurs.

Lors de la réflexion concernant le recrutement de quatre saisonniers, il a été fait la présentation des matériels pour sécuriser les pistes, mais aussi des nouvelles vestes dont ils seront dotés.



Tout est désormais prêt pour conforter la promotion du ski nordique, aux portes de la Vallée de la Clarée, en liaison avec le domaine skiable international de Montgenèvre.

COULEURS D'AUTOMNE À MONTGENÈVRE

Prendre le temps de regarder la nature qui nous entoure, nous permet d'appréhender toute la beauté d'un paysage exceptionnel...

Appréciez vous-mêmes les photos prises le 25 octobre, par l'Office de Tourisme de Montgenèvre :



Au cœur de cette saison d'automne, les sommets de la station se sont déjà parés de leur tunique blanche, en attendant la saison hivernale...

RAPPEL

OFFRE COMMERCIALE DANS DURANCIA

Bar Lounge « le Loti » (déjà entièrement aménagé)

La Commune de Montgenèvre dispose d'un bar lounge, tout équipé et meublé, au sein du Centre Durancia Balnéo et Spa. Ce bar lounge est composé d'une pièce principale et d'une réserve pour une surface totale de 150 m². L'ensemble des équipements du bar lounge sont neufs.

La commune recherche donc des candidats pour gérer ce bar.



Les candidatures sont à déposer en Mairie.

Pour toute demande d'information ou retrait du dossier de candidature, veuillez adresser un mail à mairie@montgenevre.com.